

Juin
2003

Juillet
2008

Références

*Tableaux de suivi des programmes d'action
de la SNDD 2003 -2008*

Stratégie nationale de développement durable

5^e Rapport

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



*Tableaux de suivi
des programmes d'action de la SNDD
2003 - 2008*

Référence aux programmes d'actions adoptés par le gouvernement
le 13 novembre 2006
Pour l'actualisation de la Stratégie nationale de développement durable

Programme d'actions dimension sociale du développement durable

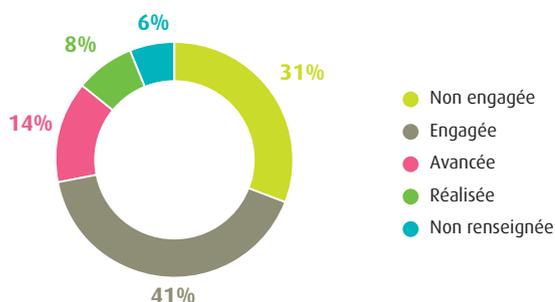
OBJECTIF GLOBAL	ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
			Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	1A Défendre la dignité humaine					
OBJECTIF	1A1 Défendre l'accès légitime à la citoyenneté					
	Encourager le vote des jeunes et de certaines populations sensibles	-				
	Poursuivre la mise en place des pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS)			1		
OBJECTIF	1A2 Former tout au long de la vie					
	Développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience	-			1	
	Mettre en œuvre des chartes de cohésion sociale			1		
OBJECTIF	1A3 Soutenir et favoriser la création d'emplois environnementaux					
	Objectif 1 : soutenir et favoriser la création d'emplois environnementaux dans le secteur des éco-activités	Quelques années				
	Inciter à la création d'emplois pérennes dans le domaine de l'environnement		1			
	Evaluer les incidences sur l'emploi de politiques publiques de l'environnement		1			
	Objectif 2 : Améliorer la connaissance des emplois environnementaux et leur comptabilité statistique					
	Etablir une nomenclature officielle des éco-activités		1			
	Etablir un référentiel des métiers correspondants et le diffuser, notamment au niveau du service public de l'emploi en région	Quelques années	1			
	Objectif 3 : Favoriser l'adéquation entre la formation initiale et continue et les potentialités d'emplois					
	Evaluer l'adéquation entre les formations existantes et les besoins d'emplois			1		
	Favoriser la mise en place des formations les plus adaptées aux besoins existants ou émergents			1		
	Plan d'actions					
	Améliorer la comptabilité des emplois environnementaux réalisée dans le cadre de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement		1			
	Programmer des travaux d'évaluation sur les impacts socio-économiques des politiques environnementales		1			
	Diffuser les synthèses des travaux régulièrement réalisés sur les éco-entreprises et les technologies de l'environnement auprès des services publics de l'emploi		1			
	Renforcer les systèmes d'information sur l'emploi environnemental, notamment l'ORME					1
	Développer un système d'information sur l'emploi environnemental		1			
	Créer au sein du MEDAD un pôle inter-directions consacré à l'emploi environnemental					1
	Ouvrir un chantier commun entre les 2 ministères concernés sur la connaissance du marché de l'emploi environnemental		1			
	Engager une évaluation conjointe entre les 2 ministères sur l'apport spécifique des structures de l'insertion par l'activité économique		1			
	Renforcer l'engagement des établissements publics de l'environnement sur l'emploi en liaison avec le chef de pôle		1			
	Suivre la mobilisation des agences environnementales en faveur du Plan de cohésion sociale au niveau des pôles "environnement et développement durable"		1			
	Substituer aux réseaux TEE (territoires, environnement, emplois) des "coordinations régionales emplois-environnement"		1			
	Procéder à une évaluation conjointe de l'offre de formation initiale et continue afin de la faire mieux correspondre avec les attentes des employeurs		1			
	Généraliser ces missions de coordination à l'ensemble des régions		1			
OBJECTIF	IA4 Lutter contre la pauvreté, les exclusions et les discriminations					
	Mise en place des préfets à l'égalité des chances					1
	Correspondants à l'égalité des chances en administration centrale					1
OBJECTIF GLOBAL	1B Promouvoir le rôle de la famille, facteur de cohésion sociale					
OBJECTIF	1B1 Promouvoir une politique de l'enfance					
	Développer l'offre d'accueil de la petite enfance				1	
OBJECTIF	1B2 Faciliter l'accès au logement					
	Faciliter l'accès au logement	-			1	
	Renforcer l'offre de logements locatifs sociaux	-			1	
OBJECTIF	1B3 Assurer la protection de l'enfance et le droit à l'éducation					
	Protéger l'enfance contre les agressions, la violence et les négligences	-		1		
	Relance de l'éducation prioritaire (implantation de 253 réseaux ambition réussite)			1		
	Mieux accueillir les élèves et étudiants handicapés			1		

Programme d'actions dimension sociale du développement durable (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Développer les bourses au mérite			1		
Ouvrir socialement les filières d'excellence de l'enseignement supérieur					
Lancer des appels à projets pour promouvoir l'égalité des chances à l'Université					
OBJECTIF GLOBAL 1C Assurer l'intégration des personnes manquant d'autonomie ou handicapées	-				
OBJECTIF 1C1 Permettre l'accessibilité et l'intégration	-			1	
Faciliter l'accès à tous les services et équipements de droit commun	-				
OBJECTIF 1C2 Permettre l'insertion professionnelle des personnes handicapées	-			1	
Mettre en œuvre la loi relative à l'obligation d'embauche à hauteur de 6% des effectifs	-				
OBJECTIF GLOBAL 1D Encourager la solidarité entre les générations					
OBJECTIF 1D1 Prendre en charge les personnes en perte d'autonomie	-			1	
Améliorer l'offre de prise en charge des personnes âgées	-				
Favoriser l'autonomie des personnes âgées par le maintien des services publics	-		1		
Préparer l'accès des séniors aux Technologies de l'Information et de la communication	-		1		
Mettre en œuvre le Plan Alzheimer	-		1		
OBJECTIF 1D2 Prévenir et anticiper le vieillissement					
Lancer une campagne nationale de prévention et d'information sur l'hygiène de vie, les activités physiques et l'aménagement du logement	-		1		
OBJECTIF 1D3 Favoriser la transmission des savoirs	-		1		
Promouvoir la solidarité entre les générations	-		1		
Favoriser le maintien de l'emploi jusqu'à 60 ans	-		1		
Promouvoir la poursuite des activités non professionnelles sociales et culturelles	-		1		
OBJECTIF GLOBAL 1E Promouvoir l'égalité femmes-hommes					
OBJECTIF 1E1 Promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle	-		1		
Valoriser les stratégies des entreprises dans le cadre de la RSE	-		1		
Porter le taux d'activité des femmes à 60%	-		1		
OBJECTIF 1E2 Lutter contre toutes les formes de violences	-		1		
Généraliser la prise en charge des femmes victimes de violence	-		1		
Mettre en œuvre un dispositif global de prévention, d'aide aux victimes et de répression	-		1		
OBJECTIF 1E4 Promouvoir la place et l'image des femmes	-		1		
Accroître la présence des femmes au sein des instances politiques	-		1		
		15	20	7	4

49 actions

Répartition sur l'ensemble du programme



Programme d'actions

le citoyen acteur du développement durable

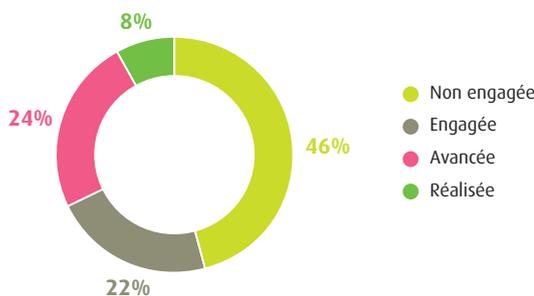
ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL 1A Sensibiliser au concept du développement durable					
OBJECTIF 1A1 Connaître la perception du public Réaliser un sondage semestriel pour identifier la perception du développement durable par le public					1
OBJECTIF 1A2 Informer et communiquer sur le développement durable Objectif : Permettre à tous les publics d'acquérir un niveau de connaissance satisfaisant sur le développement durable Rendre les écoles de journalisme destinataires des communiqués de presse et des publications du MEDAD			1		
Organiser chaque année la Semaine du développement durable	2003				1
Organiser annuellement des campagnes de sensibilisation "grand public"					1
Donner au consommateur l'information nécessaire à sa responsabilité (effet de serre, biodiversité)			1		
Rendre le concept de biodiversité compréhensible par tous et sensibiliser le citoyen à ses incidences concrètes			1		
Diffuser des outils aux services déconcentrés et collectivités pour permettre au public de disposer d'une information locale de qualité	-			1	
Diffuser les résultats de la recherche sur le développement durable	-		1		
Fournir aux associations un soutien approprié (subventions annuelles ou pluriannuelles)			1		
Intensifier et mettre à profit l'action des réseaux de culture scientifique et technique, notamment dans le cadre de la fête de la Science	-			1	
OBJECTIF GLOBAL 1B Mettre à disposition du public une information fiable et transparente					
Objectif : Avoir une vision claire et synthétique de l'état du développement durable chaque année Définir une liste limitée d'indicateurs	-				1
Définir des indicateurs complémentaires (sociaux)	-		1		
Diffuser ces indicateurs (Web)	-	1			
OBJECTIF GLOBAL 1C Rendre les citoyens acteurs du développement durable par l'éducation et la formation tout au long de la vie					
OBJECTIF 1C1 Poursuivre la mise en œuvre du plan de généralisation de l'EEDD dans le système éducatif Poursuivre le plan triennal de généralisation de l'EEDD engagé en 2007, après la phase 2004-2007	2010			1	
Former les enseignants, les corps d'inspection, les chefs d'établissements et l'ensemble des personnels			1		
Inscrire de l'éducation au DD dans le Socle commun de connaissances et compétences					1
Mettre en œuvre progressivement de nouveaux programmes d'enseignement intégrant les questions relatives à l'environnement et au développement durable			1		
Enrichir les pages spécifiques pour la mise en pratique de l'EEDD sur le site Eduscol				1	
Développer les démarches globales de développement durable des projets des établissements scolaires (E3D)			1		
Réaliser ces projets en s'appuyant sur les cadres partenariaux régionaux (conventions-cadres régionales ou chartes régionales de l'EEDD)			1		
OBJECTIF 1C2 Développer la prise en compte du DD dans les activités sociales, sportives, culturelles et de loisirs, des jeunes comme des adultes Inciter au développement des contrats éducatifs locaux				1	
Valoriser les expériences personnelles des jeunes de plus de 16 ans (VAE)	-		1		
Objectif 1 : Renforcer l'éducation à l'environnement et la culture du développement durable dans les formations liées à l'encadrement des jeunes Agir sur la formation des animateurs et éducateurs			1		
Agir sur la formation continue des personnels dépendant du MSJS				1	
Objectif 2 : Favoriser l'EEDD à travers les pratiques sportives Sensibiliser et former les pratiquants d'activités sportives				1	
Soutenir les projets de clubs sportifs intégrant des critères liés au développement durable et à l'éducation à l'environnement				1	
Intégrer les préoccupations du développement durable dès les premières phases de l'organisation d'un grand événement sportif ou culturel				1	

Programme d'actions le citoyen acteur du développement durable (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Encourager les fédérations à proposer des démarches de développement durable dans les conventions d'objectifs qui les lient au MSJS				1	
OBJECTIF 1C3 Développer la prise en compte du développement durable dans la formation professionnelle		-			
Objectif 1 : Mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle pour irriguer tous les domaines					
Elaborer un plan d'actions spécifique			1		
Mobiliser tous les lieux ressources			1		
Objectif 2 : Intégrer des questions relatives au développement durable dans la formation professionnelle et continue					
Faire évoluer les filières professionnelles de formation initiale			1		
Développer la prise en compte du développement durable dans les formations initiales et continues des agents de l'Etat				1	
Objectif 3 : Intégrer les questions relatives au développement durable dans la formation des architectes					
Poursuivre et renforcer la sensibilisation et les actions de formations liées au patrimoine culturel et paysager dans les écoles d'architecture					1
Généraliser les modules pilotes à toutes les écoles d'architecture et les rendre obligatoires	-	1			
Réexaminer les programmes pédagogiques	-				1
Insérer une formation à la qualité environnementale dans le cadre de la réforme LMD	-				
Prendre en compte, dans le recrutement des enseignants, leurs compétences en matière de développement durable	2004				
Instaurer des formations continues au développement durable pour les professionnels et mettre en place des stages courts et fréquents pour les jeunes architectes	-				
Négocier avec les acteurs les modalités de certification des formations	-				
Développer l'offre de formation en créant des pôles de compétences régionaux de formation continue					1
Développer les échanges avec le réseau européen des écoles d'architecture et le forum européen des architectes					1
Préparer pour la future présidence française de l'UE des initiatives communes, un guide des bonnes pratiques et des concours pour le développement durable			1		
Objectif 4 : Former les acteurs du monde agricole					
Intégrer des thématiques communes dans les formations et les évaluations à l'occasion de la rénovation des brevets professionnels agricoles			1		
Mettre en place le nouveau baccalauréat technologique STAV : "Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant"					1
Poursuivre les travaux de rénovation des référentiels de métiers			1		
OBJECTIF GLOBAL 1D Décennie (2005-2014) des Nations-Unies pour l'éducation en vue du développement durable					
Objectif : Promouvoir la prise en compte du développement durable et la transition vers celui-ci par toutes les formes d'éducation et de formation					
Elaborer un Plan national d'actions			1		
OBJECTIF GLOBAL 1E Faciliter la participation du citoyen au débat public					
Objectif : Développer le nombre de débats publics d'ampleur nationale et les expériences au niveau local					
Organiser un débat public national par an et des conférences citoyennes locales					1
Favoriser l'organisation périodique de débats sur les grandes options en matière d'environnement ou d'aménagement			1		
Favoriser le développement de la saisine de la CNDP le plus en amont possible des grands projets			1		
Elaborer des guides pour les services déconcentrés, des maîtres d'ouvrage, des élus et des associations afin de leur donner des repères pour conduire une bonne concertation	2004		1		
Porter le débat au CNDD sur les questions relatives à "Quelle biodiversité dans 20 ans?" et "Gouvernance de la biodiversité"			1		
Assurer l'intégration des dispositions de la Convention d'Aarhus dans les procédures publiques					1
Réaliser des débats publics sur la problématique de réduction de 3% par an des émissions de GES		1			
		3	23	11	12

53 actions

Répartition sur l'ensemble du programme



Programme d'actions territoires

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL 1A Territorialiser la Stratégie nationale de développement durable Objectif : Confier au préfet la mission de décliner localement la SNDD Faire des PASER/PASÉD une véritable déclinaison territoriale de la SNDD Elaborer, en lien avec l'Observatoire des territoires, une grille d'indicateurs territoriaux de DD Faire du volet territorial des CPER un outil d'action pour la mise en œuvre de la SNDD	2004/2007				1 1
OBJECTIF GLOBAL IB Engager des stratégies territoriales d'adaptation et d'atténuation du changement climatique OBJECTIF IB1 Réduire la vulnérabilité des territoires par l'adoption d'une stratégie d'adaptation Objectif : Mieux identifier les territoires soumis aux risques naturels attendus du fait du changement climatique Réaliser des plans climat territoriaux, en identifiant les risques potentiels dus au réchauffement climatique Mettre en place une gouvernance territorialisée du risque climatique Analyser le coût de l'inaction			1 1 1		
OBJECTIF 1B2 Engager une stratégie territorialisée d'atténuation du changement climatique Objectif 1 : Neutralité carbone des CPER Appliquer le principe de neutralité carbone aux CPER Réaliser des inventaires territoriaux d'émissions de GES Réaliser des plans climat territoriaux qui intègrent une stratégie d'atténuation du changement climatique Objectif 2 : Assurer l'exemplarité de l'Etat qui devrait viser la neutralité carbone des investissements aidés Engager un processus de concertation entre les services de l'Etat et ses partenaires pour aboutir, dès 2008, à la neutralité carbone des investissements aidés par l'Etat Mesurer les émissions de GES des projets d'investissements des territoires			1		1 1 1 1
OBJECTIF GLOBAL 1C Réduire la vulnérabilité des territoires face au renchérissement prévisible du coût de l'énergie Objectif : Elaborer des scénarios d'anticipation des mutations sectorielles liées au changement climatique et au renchérissement énergétique Anticiper les efforts d'adaptation que certains secteurs de l'économie devront fournir Analyser les coûts et les gains économiques de l'atténuation et de l'adaptation des territoires au changement climatique Réaliser une analyse prospective et territorialisée des emplois (fragilisés, perdus, créés) Identifier les territoires pour lesquels une hausse importante des carburants entraînerait des problèmes d'accessibilité aux services essentiels					1 1 1 1
OBJECTIF GLOBAL 1D Développer une culture territoriale des risques naturels et technologiques Objectif 1 : Œuvrer pour une compréhension territorialisée du risque S'assurer que les personnes et les opérateurs exposés à un risque localisé disposent de l'information et de la compréhension de ce risque Recenser en France et dans d'autres pays des acteurs et des savoirs en matière de culture des risques Décider des regroupements des données recensées et des modalités d'accessibilité Synthétiser ces données Mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la réparation en matière de risques naturels Objectif 2 : Développer des études coûts/ bénéfiques Développer des indicateurs au niveau national et infranational permettant aux décideurs d'évaluer l'impact des catastrophes et diffuser des résultats auprès des décideurs Mettre en place des observatoires des risques, des centres de ressources pour les actions novatrices et d'appui, en liaison avec les pôles de compétitivité Analyser le coût de l'inaction			1 1 1 1 1 1 1		
OBJECTIF GLOBAL 1E Développer les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la durabilité des territoires Objectif 1 : Favoriser la participation de tous les citoyens grâce aux TIC Favoriser la mise en réseau des acteurs pour plus d'efficacité collective ; intégrer les TIC dans chacune des actions publiques territoriales Favoriser l'information numérique sous toutes les formes					1 1

Programme d'actions territoires (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Développer les étiquettes de type RFID (étiquette numérique radio frequency identification device) pour améliorer la traçabilité sur les produits et services pour informer les citoyens sur l'empreinte écologique et, après un test, les rendre éventuellement obligatoires			1		
Développer les maisons intelligentes qui informent les habitants sur le détail de leurs consommations					
Permettre aux citoyens volontaires d'expérimenter un dossier écologique individuel qui mesure leur empreinte écologique ou carbone sur un territoire donné					
Objectif 2 : Apprendre de nouvelles façons de vivre et de travailler					
Développer le volet maîtrise de l'énergie du FACE (fonds d'amortissement des charges d'électrification)		1			
Développer le télétravail dans l'administration et les entreprises			1		
Développer les téléactivités en priorité pour les zones de précarité			1		
Etendre le chèque universel aux services internet et informatiques à domicile, aux services en ligne		1			
Développer l'information permettant au citoyen de connaître en temps réel l'empreinte écologique ou carbone de ses actes et de prendre les décisions adéquates			1		
Objectif 3 : Utiliser les technologies de l'information pour des investissements économes en énergie					
Constituer au niveau national une "communauté virtuelle de solutions économes en énergie" (ADEME, DIACT) chargée d'effectuer une veille internationale et d'élaborer des scénarios innovants économes en énergie sur les différents types d'infrastructures	2008		1		
Intégrer dans la préparation de chacun des grands projets des CPER une courte note sur les projets alternatifs innovants plus économes en énergie (note élaborée par les SGAR en liaison avec la communauté virtuelle précitée)			1		
Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité aux infrastructures à haut débit ou très haut débit pour favoriser la circulation de l'information plutôt que des personnes					
Généraliser le déploiement des plate-formes de services mutualisés en ligne			1		
Insister sur le soutien aux services et aux usagers dans les zones moins accessibles			1		
Imposer la pose de fourreaux voire de fibres optiques lorsqu'on creuse les routes et les voies de circulation			1		
Imposer la pose de fourreaux voire de fibres optiques lors de l'intervention du FACE pour le renforcement ou l'enterrement d'une ligne électrique		1			
Objectif 5 : Développer l'efficacité énergétique du secteur des TIC					
Développer les équipements TIC économes en énergie			1		
Développer une meilleure efficacité énergétique du secteur des TIC			1		
OBJECTIF GLOBAL IF Les modes de transport complémentaires à la route pour les particuliers et les activités économiques					
Objectif : Prendre en considération la vulnérabilité des territoires face aux modes de déplacement et à la nature des ressources énergétiques mobilisées					
Soutenir les transports collectifs					
Développer les réseaux de transports collectifs urbains et les investissements dans les nouveaux matériels, en particulier ceux qui ont recours aux énergies propres				1	
Privilégier les interventions sur l'organisation des transports, sur les lieux d'interconnexion, sur les techniques innovantes favorables à l'intermodalité et aux connexions entre différents systèmes			1		
Développer les transports ferroviaires régionaux de voyageurs, avec l'amélioration des structures, en particulier autour des grandes agglomérations				1	
Adapter les transports urbains aux énergies propres et promouvoir les pratiques multimodales				1	
OBJECTIF GLOBAL 1G Maîtriser la dimension urbaine et bâtie des territoires					
OBJECTIF 1G1 Maîtriser l'étalement urbain					
Objectif : Diminuer le rythme de la consommation de terrain par l'urbanisation et la consommation énergétique					
Mettre en œuvre le plan d'actions "urbanisme" de la Stratégie nationale pour la biodiversité			1		
Mettre en place des schémas de cohérence territoriale	-			1	
Développer un outil foncier pour les espaces naturels et ruraux périurbains	-				
Renforcer le rôle des établissements fonciers outre-mer et favoriser la densification du centre des villes	-		1		
Valoriser les politiques et expérimentations menées par les villes et les villages pour un développement "désirable et durable" ; réaliser un plan de communication national					

Programme d'actions territoires (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
pour mettre en valeur la vie en ville	-				
Mieux prendre en compte la question foncière, notamment par la mobilisation des outils fonciers existants (EPFR, EPAG)			1		
Recentrer l'établissement public d'aménagement en Guyane (EPAG) sur ses missions d'aménagement urbain					1
OBJECTIF 1G2 Plan national d'action pour le patrimoine culturel					
Objectif : Accompagner ce plan d'une démarche de sensibilisation, d'éducation des citoyens et des décideurs au respect et à la valorisation du patrimoine					
Valoriser les pratiques innovantes de conservation intégrée	-				
Mener des actions de valorisation et formation aux métiers et aux savoir-faire liés au patrimoine culturel	-				1
Amplifier et structurer les réseaux de professionnels formés aux interventions sur le patrimoine			1		
Engager dans les centres urbains protégés des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)	-				
Mobiliser les partenaires publics et professionnels concernés par l'aménagement urbain dans des régions prioritaires autour de contrats pour la qualité architecturale et paysagère					
Développer des actions de partenariat entre les services locaux de l'Etat, les collectivités territoriales et les réseaux de compétence					1
Utiliser la maîtrise d'ouvrage publique de manière exemplaire au regard de la qualité architecturale, de l'environnement et du développement durable			1		
OBJECTIF GLOBAL 1H Promouvoir la dimension rurale et naturelle des territoires					
OBJECTIF 1H1 La dimension rurale					
Objectif : Assurer une gestion durable des ressources naturelles et du patrimoine culturel, respectueuse des particularités territoriales					
Etablir la continuité et la complémentarité entre les dispositifs de toutes les politiques nationales et ceux définis dans le cadre du règlement de développement rural, ainsi que dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale			1		
OBJECTIF 1H2 La dimension naturelle					
1 H21 Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel					
Objectif 1 : Mettre en œuvre le plan d'actions "projets de territoires" de la Stratégie nationale pour la biodiversité					
Développer une "ingénierie de la biodiversité" au service des territoires		1			
Soutenir la participation et le dialogue environnemental territorial		1			
Mobiliser les politiques publiques de développement local au service de l'environnement et de la biodiversité (faire de la biodiversité un volet du CPER et en faire un critère d'évaluation du contrat)		1			
Objectif 2 : Mettre en œuvre le plan d'actions "patrimoine naturel" de la Stratégie nationale pour la biodiversité		1			
Maintenir une bonne qualité écologique du territoire (protection du réseau écologique national, des espèces, des grandes infrastructures naturelles, lutte contre les espèces invasives)					1
Accompagner l'essor de la gestion concertée du patrimoine naturel (débat)					1
Définir de nouveaux instruments pour préserver et valoriser les écosystèmes forestiers, maritimes, montagnards					1
Poursuivre la rénovation du droit et des outils économiques (fiscalité nature, police de la nature)					1
Organiser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages (évaluation, diffusion de l'information)					1
Objectif 3 : Mettre en œuvre le plan d'actions "outre-mer" de la SNB					
Renforcer les instruments de conservation et de gestion durable de la biodiversité			1		
Mobiliser les acteurs économiques, les collectivités territoriales, les citoyens, et le monde de la recherche			1		
Prendre en compte la biodiversité dans les secteurs d'activités			1		
Améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité			1		
Coordonner la mise en œuvre des plans d'actions locaux des collectivités et favoriser la coopération régionale en matière de biodiversité			1		
Mettre en œuvre le Plan de valorisation durable de la biodiversité (terrestre et maritime)			1		
1H22 L'agriculture, aménageur des territoires					
Objectif 1 : Mettre en œuvre le plan d'actions "agriculture" de la Stratégie nationale pour la biodiversité					

Programme d'actions territoires (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Promouvoir la prise en compte par les agriculteurs de la biodiversité dans les démarches territoriales			1		
Généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impact négatif			1		
Protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques			1		
Assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles			1		
Renforcer la sensibilisation et les compétences			1		
Objectif 2 : Soutenir le pastoralisme					
Utiliser les outils du 2 ^e pilier de la PAC	-				1
Mettre en œuvre la prime herbagère agro-environnementale	-				1
Maintenir les quotas laitiers non commercialisables	-				1
Objectif 3 : Valoriser les déchets organiques aptes à l'épandage					
Améliorer la qualité et le suivi des boues	-			1	
Développer les démarches de qualité des filières	-		1		
Rechercher un accord national entre les parties prenantes du "Comité national boues"	-	1			
Assurer la transparence des plans d'épandage	-		1		
Objectif 4 : Réorienter l'aménagement foncier vers un DD					
Simplifier, décentraliser et moderniser les procédures d'aménagement foncier	-				1
Décentraliser ces procédures					1
Privilégier la gestion partenariale des espaces	-				
Objectif 5 : Elaborer des plans de gestion durable des territoires à enjeux majeurs					
Mettre en place dans ces territoires un plan d'agriculture durable	-		1		
Appuyer les PNR dans la mise en œuvre de plans d'agriculture et de sylviculture durables			1		
Prévoir une démarche d'agriculture durable dans les agendas 21 locaux et les chartes de pays			1		
Promouvoir de nouvelles chartes forestières de territoire et finaliser les 19 chartes engagées	-			1	
Consacrer une part significative des contrats agriculture durable aux territoires à enjeux majeurs	-			1	
Mettre en place le Plan Bretagne Eau Pure	2004				1
1H23 Une forêt d'une grande richesse					
Objectif 1 : Mettre en œuvre le plan d'actions "forêts" de la Stratégie nationale pour la biodiversité					
Mieux cibler les actions de protection et mesurer leurs effets sur la biodiversité			1		
Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière			1		
Compléter les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, améliorer l'efficacité des dispositifs ; promouvoir la gestion des sites Natura 2000			1		
Renforcer la coordination et la concertation et simplifier les procédures			1		
Informier et former les propriétaires et les autres acteurs de la gestion forestière			1		
Sensibiliser et informer le grand public			1		
Objectif 2 : Favoriser la certification des forêts françaises					
Achever la certification des entités régionales	-				1
Favoriser l'adhésion des propriétaires aux certifications	-			1	
Favoriser l'emploi de bois certifié en informant le consommateur	-			1	
Promouvoir un cadre international de reconnaissance des systèmes de certification	-	1			
Objectif 3 : Améliorer la compétitivité de la filière bois					
Favoriser le regroupement économique et encourager les actions concertées	-		1		
Étendre la mécanisation de l'exploitation à l'ensemble des forêts	-		1		
Rechercher les voies d'amélioration de la compétitivité économique de la filière	-		1		
Réduire les obstacles à l'utilisation du bois			1		
Former des professionnels à la construction de maisons à ossature bois			1		
Objectif 4 : Contribuer à la lutte contre l'effet de serre					
Mener dès 2007 dix expérimentations de sites forestiers gérés selon les règles des "puits de carbone" (ONF)			1		
OBJECTIF GLOBAL 11 Préserver les différents milieux					
Objectif : Assurer une gestion économe des ressources et préserver l'environnement					
Garantir la protection des sites naturels et remarquables et la connaissance, la préservation, la restauration et la valorisation de milieux présentant un intérêt écologique et paysager remarquable ainsi que la nature ordinaire				1	
Poursuivre la mise en place des documents d'objectifs et des comités de pilotage pour les sites Natura 2000				1	
Assurer la protection, la préservation et la mise en valeur du littoral				1	
Promouvoir une maîtrise de la ressource foncière améliorant la qualité de vie et préservant la biodiversité				1	

Programme d'actions territoires (suite)

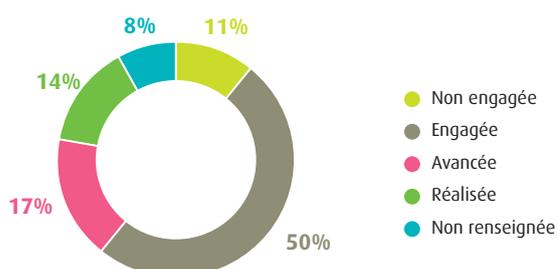
ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Dans le respect de la directive-cadre sur l'eau (DCE), encourager l'économie des ressources en eau				1	
Poursuivre la réhabilitation des sites et terrains contaminés			1		
Suivre et développer les expériences de gestion intégrée des zones côtières et contribuer à la diffusion des bonnes pratiques				1	
Adapter le droit aux enjeux de l'aménagement littoral et en particulier ceux liés à l'érosion du trait de côte		1			
OBJECTIF 11 1 Protéger le milieu marin					
Objectif 1 : Mettre en œuvre le plan d'actions "mer" de la Stratégie nationale pour la biodiversité					
Promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les outils de gestion de la mer au niveau international et communautaire			1		
Préserver le patrimoine naturel marin au niveau national, communautaire et international			1		
Mettre en œuvre des actions sectorielles (transports maritimes, pêche, aquaculture, dragage, extraction de granulats)			1		
Suivre la biodiversité grâce à la mise en œuvre de la DCE			1		
Développer la gestion intégrée des zones côtières				1	
Compléter le dispositif existant sur l'état de la biodiversité dans le milieu littoral et marin et mettre l'accent sur la formation au niveau universitaire			1		
Sensibiliser le public et les professionnels de la mer à la nécessité de préserver la biodiversité			1		
Objectif 2 : Renforcer la connaissance du milieu marin					
Améliorer la connaissance des écosystèmes halieutiques	-		1		
Inventorier les ressources écologiques, énergétiques et minières et identifier les zones propices à une exploitation respectueuse de l'environnement	-		1		
Créer un centre d'océanographie européen	-	1			
S'assurer que l'espace marin contribue au développement des énergies renouvelables : éolien en mer, énergie des vagues et des courants			1		
Elaborer un référentiel géographique littoral			1		
OBJECTIF 11 2 Préserver les milieux d'eau douce					
Objectif : Atteindre un bon état écologique des eaux avant 2015					
Achever rapidement la loi sur l'eau					1
Veiller à la préservation des zones humides	-			1	
OBJECTIF 11 3 Préserver les autres milieux					
Objectif : Porter une attention particulière au littoral et à la montagne					
Veiller à la préservation du littoral en mettant en place une gestion intégrée des zones côtières et en appuyant l'action du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	-			1	
Veiller à la préservation de la montagne en contribuant au maintien de l'activité pastorale	-		1		
Transférer des terrains militaires au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres			1		
OBJECTIF GLOBAL 1J Réduire les inégalités sociales et environnementales des territoires					
OBJECTIF 1J1 Mieux connaître les inégalités écologiques et sociales					
Objectif : Rassembler et croiser les données existantes sur la qualité de vie, l'habitat, la santé, la sécurité, l'accès aux richesses du territoire de même qu'aux services collectifs					
Etablir un diagnostic partagé et actualisé des disparités et des dynamiques territoriales (Observatoire des territoires)			1		
OBJECTIF 1J2 Réduire les inégalités par la rénovation urbaine					
Objectif : Intégrer dans le programme de rénovation urbaine l'objectif de haut niveau de qualité en termes de développement durable					
Bâtir un référentiel Haute Qualité Environnementale pour les programmes locaux de rénovation	-				
Inciter l'ANRU à réaliser des opérations exemplaires du point de vue de l'énergie					
Faire bénéficier les populations en difficultés des retombées économiques à l'occasion des opérations de rénovation urbaine	-				
Obtenir, au niveau européen, des outils juridiques appropriés permettant de définir un socle commun de services d'intérêt général, hors concurrence	-				
Signer une charte type entre acteurs publics et privés basée sur une conception des services répondant aux principes du développement durable	-				
OBJECTIF 1J3 Prendre des mesures pour l'Outre Mer					
Objectif 1 : Concourir sur 10 ans à l'éradication des zones d'habitat insalubre, à la mise en place d'opérations de renouvellement urbain spécifiques et à la mise aux normes des constructions d'habitat social existantes intégrant la prévention du risque sismique					
Faciliter le processus de mutation urbaine par des opérations de résorption de l'habitat insalubre et de construction de logements sociaux	-		1		

Programme d'actions territoires (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Mettre en œuvre des préconisations visant à accentuer le caractère opérationnel de la politique de résorption de l'habitat insalubre		1			
Initier des projets de rénovation urbaine dans les capitales régionales des DOM (requalification des cœurs de ville, mise aux normes parasismiques du parc social)				1	
Poursuivre les diagnostics parasismiques			1		
Objectif 2 : En 10 ans, rattraper le retard structurant de l'outre-mer en ce qui concerne l'accès équitable pour tous aux services collectifs					
Substituer aux outils de solidarité existants les dispositifs prévus dans le cadre de la mise en place de l'ONEMA					1
Financer en défiscalisation les investissements dans le secteur des déchets et des énergies renouvelables			1		
Réviser les plans d'enlèvement des ordures ménagères				1	
Lutter contre les maladies infectieuses liées à l'environnement : actions sur la salubrité et mobilisation de la population			1		
Développer la veille sur les maladies émergentes dans l'Océan indien				1	
Elaborer un plan sismique spécifique Antilles					1
OBJECTIF GLOBAL 1K Mieux associer les collectivités locales à la gestion des territoires					
OBJECTIF 1K1 Développer des projets de développement durable répondant aux principes de l'agenda 21 de Rio					
Objectif : Favoriser la mise en place de 500 agendas 21 locaux	2008				
Inciter les collectivités locales à intégrer les objectifs de l'agenda 21 de Rio dans leurs projets et schémas de développement				1	
Mettre en place, au niveau régional, autour des services de l'Etat, de la région et des collectivités territoriales, un dispositif d'accompagnement et d'encouragement à la réalisation de projets territoriaux de développement durable			1		
Mettre au point un cadre de référence pour le développement durable des projets de territoires	-				1
Encourager les pratiques de développement durable des collectivités (centres de ressources, réseau de territoires pilotes tourisme durable, comptabilité environnementale des collectivités)	-		1		
Aider à la constitution d'un Observatoire national des agendas 21 locaux				1	
Inciter à la création de conseils et commissions consultatifs auprès des EPCI	-	1			
Créer un conseil du développement durable outre-mer		1			
Favoriser la gouvernance pour la cohérence des projets territoriaux et la mise en réseau des acteurs locaux			1		
OBJECTIF 1K2 Développer une approche durable de la coopération transfrontalière					
Objectif : Faciliter la mise en oeuvre d'une gestion concertée des espaces transfrontaliers	-				
Lever les obstacles juridiques à la mise en place des outils communs de maîtrise d'ouvrage publique	-		1		
Cordonner de manière transfrontalière le régime de protection des espèces et des biotopes, des ressources, des risques et des espaces singuliers, les politiques de réhabilitation écologique des sites, les règles d'ouverture au public et les stratégies de mise en valeur touristique	-		1		
Favoriser une coopération régionale dans les 3 océans en matière de gestion des récifs coralliens, d'énergies renouvelables, de prévention des risques naturels, de protection de la biodiversité	-		1		
Développer les échanges régionaux autour de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) par voie de convention			1		
		18	84	28	23

166 actions

Répartition sur l'ensemble du programme



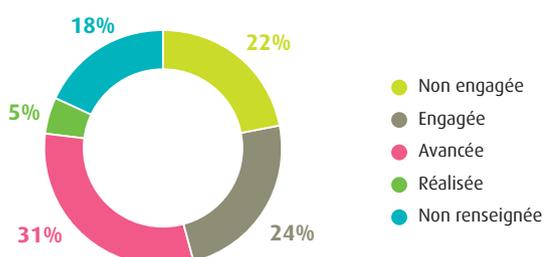
Programme d'actions activités économiques, entreprises et consommateurs

		Avancement au 15/09/2007				
ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	1A Inciter les entreprises à s'engager dans des démarches de développement durable					
	Objectif 1 : Favoriser les démarches d'engagement volontaire					
	Conclure des engagements volontaires avec les organisations professionnelles, détaillés et chiffrés en termes d'objectifs, et comportant une partie spécifique PME/PMI/TPE	-			1	
	Objectif 2 : Aider les PME à intégrer le développement durable					
	Consacrer une partie des aides publiques aux PME pour les conduire à intégrer le développement durable	-			1	
	Participer au projet d'adaptation de la norme ISO 14001 aux spécificités des PME (projet ISO 14005) et le décliner ensuite au niveau national				1	
	Sensibiliser et conseiller les PME/TPE	-			1	
	Amplifier le rôle de l'ADEME	-			1	
	Développer la mise en place de systèmes de management environnemental	-				
	Finaliser les démarches de prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management des entreprises internationales (projet ISO 26000)	-			1	
	Inciter les entreprises de l'agro-alimentaire à modifier leurs pratiques	-		1		
OBJECTIF GLOBAL	1B Intégrer le développement durable dans les modes de production et de consommation des produits					
	Objectif 1 : Renforcer l'offre et la demande d'éco-produits de grande consommation					
	Formuler une demande, au niveau européen, de modulation de la TVA en fonction de la performance environnementale et sociale					
	Mettre en œuvre le plan national d'actions pour des achats publics durables			1		
	Assurer un crédit d'impôts pour les dépenses d'éco-conception		1			
	Rédiger un manuel de vulgarisation de l'éco-conception spécifiquement destiné aux PME et TPE			1		
	Mobiliser le réseau des CCI pour la diffusion des méthodes et outils concernant l'éco-conception		1			
	Objectif 2 : Développer une offre lisible et informer le consommateur					
	Fixer des exigences réglementaires minimales pour l'étiquetage des produits favorables à l'environnement et au développement durable		1			
	Créer un site unique de présentation et de promotion des écolabels			1		
	Rendre plus opérationnels les référentiels des écolabels		1			
	Engager des travaux sur l'étiquetage des produits respectueux des droits fondamentaux des personnes		1			
	Réaliser au moins une campagne de promotion des écolabels chaque année					1
	Objectif 3 : Assurer une politique de déchets durable					
	Réduire à échéance 2010 la quantité de déchets des ménages orientés vers le stockage à hauteur de 250 kg par an et par habitant en mettant en œuvre le Plan de réduction des déchets:					
	• Développer la collecte sélective et le traitement adapté des déchets d'équipements électriques et électroniques					1
	• Lancer un Plan de compostage individuel					1
	• Informer les citoyens				1	
	• Donner un nouvel élan à la politique de réduction des emballages			1		
	Améliorer le taux de valorisation des déchets				1	
	Mettre en place de nouveaux organismes de collecte et de recyclage des déchets		1			
	Faire une priorité des déchets du secteur du bâtiment et du BTP				1	
	Poursuivre la réduction des impacts sanitaires et environnementaux des filières de traitement des déchets				1	
	Encourager les filières spécifiques, comme celle des déchets toxiques			1		
OBJECTIF GLOBAL	1C Développer l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines d'activité liés au développement durable					
	Objectif 1 : Sensibiliser les créateurs d'entreprises dans leurs processus d'innovation					
	Informier et sensibiliser les entreprises sur les opportunités d'innovation	-				
	Travailler sur les cadres normatifs et réglementaires	-				
	Objectif 2 : Mobiliser le dispositif public de soutien à l'innovation en faveur du DD					
	Orienter l'activité de l'Agence française de l'innovation (OSEO-ANVAR) vers le développement durable					
	Mettre l'accent sur les projets d'entreprises portant sur les nouvelles technologies en faveur de l'environnement et le développement durable (AII)					

Programme d'actions activités économiques, entreprises et consommateurs (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Poursuivre les programmes de recherche de l'ANR portant sur l'environnement et le développement durable					
Évaluer le dispositif public d'aide en faveur du développement durable	-				
Décliner les mesures de la loi "agir pour l'initiative économique" vers le développement durable	-				
OBJECTIF GLOBAL 1D Développer la responsabilité sociétale des entreprises					
Objectif 1 : Créer puis promouvoir un référentiel au niveau national					
Finaliser la démarche de prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management des organismes engagés au niveau international (projet ISO 26000) et la décliner en France					
Valoriser les actions des entreprises en faveur des Pays en voie de développement	-	1			
Objectif 2 : Inciter les entreprises à adopter un fonctionnement responsable sur le plan environnemental et social					
Évaluer la loi sur les nouvelles régulations économiques et prévoir son évolution	2003			1	
Promouvoir la réalisation de rapports pour les entreprises non cotées	-			1	
Constituer une cellule d'analyse des rapports annuels dans le cadre des dispositions de la loi NRE en vue d'élaborer une méthode facilitant le reporting développement durable			1		
Dynamiser les réseaux	-			1	
Réaliser des chartes et des protocoles dans le domaine agricole	-		1		
Objectif 3 : Développer l'investissement socialement responsable (ISR)					
Encourager le développement de l'ISR	-			1	
OBJECTIF GLOBAL IE Mettre en place un dispositif financier incitatif au niveau de l'Etat					
Objectif 1 : Examiner l'ensemble de notre dispositif fiscal au regard de sa contribution à la promotion du développement durable					
Mandater une mission d'inspection générale interministérielle pour procéder à l'examen systématique des taxes et des redevances au regard de leurs conséquences sur le développement durable		1			
Examiner en liaison avec les services concernés les impacts directs et indirects des différentes taxes et redevances		1			
Faire des propositions pour ajuster notre arsenal fiscal		1			
Rendre les conclusions de la mission fin 2007		1			
Objectif 2 : Poursuivre la mise en place d'un dispositif fiscal incitatif, en s'appuyant sur les conclusions du groupe de travail sur l'utilisation des instruments économiques au service du développement durable					
Transports:					
Favoriser l'achat de véhicules propres (taxe intérieure sur les produits pétroliers, crédits d'impôts) TIPP	-		1		
Rattraper la moitié de l'écart de la TIPP entre le gazole et l'essence, avec maintien d'une TIPP réduite pour les professionnels			1		
Bâtiments:					
Instaurer un crédit d'impôt pour l'achat de produits propres dans le secteur du BTP	-			1	
Patrimoine naturel:					
Définir un dispositif fiscal favorable à l'entretien du patrimoine naturel	-			1	
Permettre aux collectivités locales de disposer de plus de liberté dans le recours aux instruments incitatifs en faveur du développement durable			1		
Revaloriser les taux des différentes composantes de la TGAP en réservant un traitement incitatif aux installations classées ayant mis en place un système de management environnemental				1	
Intégrer des critères environnementaux dans l'ensemble des aides publiques					
Moduler les taux de dossiers aidés	2006		1		
Inciter les entreprises industrielles à investir dans des technologies propres, de maîtrise de l'énergie, de prévention des risques ou de lutte contre le bruit, allant bien au-delà des normes réglementaires	-		1		
Définir des incitations fiscales en faveur des certifications ISO 14000 ou EMAS	-	1			
		12	13	17	3

Répartition sur l'ensemble du programme



55 actions

Programme d'actions changement climatique et energie

		Avancement au 15/09/2007				
ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	Plan Climat 2004-2012 : Nouvelles actions-phares par secteur					
	Communication, sensibilisation et formation					
	Augmenter le nombre d'espaces info-énergie	2010			1	
	Mener la campagne de communication "Faisons vite, ça chauffe!"	Fin 2007			1	
OBJECTIF	Transports					
	Créer des PDU de 2ème génération			1		
	Mettre en place une étiquette énergie pour les véhicules d'occasion et les publicités automobiles		1			
	Mettre en œuvre le marché de quotas de CO2 en application du protocole de Kyoto					1
	Créer un réseau structurant d'autoroutes ferroviaires			1		
	Améliorer la compétitivité des ports français et les infrastructures fluviales			1		
	Atteindre l'objectif de 5,75% de biocarburants dès 2008				1	
OBJECTIF	Bâtiments					
	Mettre en place un Plan sur l'efficacité énergétique des bâtiments			1		
	Mettre en place un livret de développement durable					1
	Généraliser l'étiquette énergie					1
	Mettre en place un prêt à taux réduit pour le financement des coûts additionnels de la THPE pour les HLM					1
	Former tous les acteurs du bâtiment			1		
OBJECTIF	Industrie et énergie					
	Doubler le soutien financier à la production de chaleur d'origine renouvelable					
	Augmenter les certificats d'économies d'énergie		1			
	Lancer un appel à projets sur les projets domestiques					1
OBJECTIF	Agriculture					
	Encourager les bonnes pratiques environnementales par l'extension des audits			1		
	Mettre en œuvre le programme de valorisation du biogaz agricole			1		
	Mettre en œuvre le plan "serres énergie"				1	
OBJECTIF	Plan d'actions pour l'adaptation aux effets du changement climatique					
	Décliner la stratégie d'adaptation en un Plan d'actions					
	Créer un groupe de travail sur l'évaluation du coût des impacts du changement climatique					
OBJECTIF	Relever le défi du "Facteur 4"					
	Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport du groupe De Boissieu					
	Prendre une initiative au niveau communautaire pour promouvoir le "facteur 4" au niveau européen et international					
OBJECTIF GLOBAL	1 Renforcer la maîtrise de la demande					
OBJECTIF	1A Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments					
1A1 Transposer la directive sur la performance énergétique des bâtiments	Effectuer une étude préalable des diverses sources d'approvisionnement en énergie lors des constructions de bâtiments importants					1
	Réaliser un diagnostic de performance énergétique lors des ventes, des locations, des constructions de biens immobiliers et dans les bâtiments publics importants					1
1A2 Réhabiliter les bâtiments existants	Classifier les performances des produits	-		1		
	Former les professionnels à la réalisation des diagnostics prescrits par la directive	-		1		
	Définir des cibles prioritaires pour les bâtiments ou les travaux à fort potentiel de réduction	-	1			
	Poursuivre les opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments				1	
	Renforcer la conditionnalité de l'aide publique à une rénovation énergétique performante	-		1		
	Orienter les aides publiques à la réhabilitation du parc social	-		1		
	Respecter des exigences de performance énergétique et mener des études préalables d'approvisionnement en énergie lors des rénovations de bâtiments importants					1
1A3 Améliorer les performances des constructions neuves et augmenter le nombre de constructions labellisées ou certifiées	Promouvoir la mise en œuvre de la RT 2005 et engager les études pour la préparation de la future RT				1	
	Développer le recours à la HQE	-			1	
	Créer et promouvoir un label de très basse consommation énergétique porté par les professionnels					1
	Promouvoir des certificats et labels	-			1	

Programme d'actions changement climatique et energie (suite)

ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
			Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF	1B Optimiser les installations de chauffage					
	Augmenter la part de marché des appareils de chauffage à hautes performances (chaudières à condensation, panneaux radiants, planchers chauffants et pompes à chaleur...) et de la part des énergies renouvelables (bois-énergie, réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables...)	-			1	
	Développer les engagements volontaires des installateurs de matériels	-			1	
	Promouvoir les appareils performants pour le bois énergie : labels spécifiques et formation des professionnels	-			1	
	Atteindre, par une action coordonnée avec les collectivités locales, 10 M d'euros par an pour des projets de maîtrise énergétique en milieu rural grâce au Fonds d'amortissement des charges d'électricité (FACE)	-	1			
OBJECTIF	1C Maîtriser la demande d'électricité dans le résidentiel et le tertiaire					
	Objectif : Développer les usages et les matériels les moins consommateurs d'énergie					
	Renforcer l'étiquetage des appareils électroménagers au niveau communautaire et le généraliser à l'ensemble des équipements ayant une consommation significative d'énergie	-		1		
	Augmenter les parts de marché des lampes fluo compactes et lumineuses à vasques opalescentes	-	1			
	Soutenir la révision des seuils de performance minimale pour le froid	-	1			
	Poursuivre et amplifier les campagnes d'information et de promotion, en particulier de la maîtrise de la demande d'électricité rurale et développer des opérations exemplaires de MDE au niveau des collectivités locales	-		1		
OBJECTIF	1D Promouvoir l'efficacité énergétique dans l'industrie					
1D1 Maîtriser la demande électrique dans l'industrie	Objectif : Développer l'utilisation des technologies et des systèmes les plus performants					
	Soutenir de façon significative la recherche industrielle dans ce domaine	-		1		
	Instaurer une veille technologique (ADEME)	-			1	
	Diminuer les consommations d'éclairages, notamment en périodes d'inoccupation (éclairage superflu ou surdimensionné des sites la nuit, détection de présence, régulation horaire)	-		1		
	Poursuivre les actions engagées en vue d'une augmentation des investissements des industriels dans les technologies performantes	-		1		
	Implanter le recours aux labels énergétiques dans le milieu industriel tels que les labels européens "Motor Challenge" (moteurs à haut rendement) et "Green Light" (éclairage des bâtiments)	-	1			
1D2 Attribuer des certificats d'économie d'énergie						1
OBJECTIF GLOBAL	2 Optimiser les filières énergétiques classiques					
OBJECTIF	2A Augmenter l'efficacité énergétique des procédés de raffinage et réhabiliter les réseaux de distribution de gaz					
	Mettre en place un plan d'action raffinage en lien avec le Plan climat	2003				
OBJECTIF	2B Moderniser le parc de centrales thermiques classiques et développer de nouvelles centrales très performantes					
	Adresser une circulaire aux préfets fixant le principe de préfiguration des nouvelles centrales thermiques de production d'électricité à partir d'énergie fossile pour accueillir les installations de captage de CO2 et d'une détermination d'objectifs quantifiés de capture et stockage de CO2 de rejets à l'horizon 2012-2018		1			
	Prendre comme référence pour les nouvelles centrales thermiques à base d'énergie fossile les meilleures centrales à gaz dans le cadre du PNAQ				1	
	Finaliser l'application des directives Grandes installations de combustion et IPPC à l'ensemble du parc de centrales thermiques en 2007					1
OBJECTIF GLOBAL	3 Promouvoir les énergies renouvelables (ENR)					
OBJECTIF	3A ENR thermiques					
	Objectif : Développer les investissements en vue d'atteindre l'objectif assigné par la loi POPE d'une hausse de 50% de la chaleur d'origine renouvelable à l'horizon 2010	2010		1		
	Finaliser la programmation pluriannuelle des investissements en matière de chaleur et traduire ses objectifs en pratique				1	
	Poursuivre le développement du Plan chaleur de l'ADEME			1		
	Etudier et mettre en place un dispositif de financement du solaire thermique en s'appuyant directement sur les distributeurs d'énergie et les installateurs spécialisés		1			
	Renforcer la formation des architectes					1
	Poursuivre les actions de développement de bois énergie dans des installations efficaces et/ou équipées de dépoussiérage permettant de limiter les autres polluants atmosphériques				1	

Programme d'actions changement climatique et energie (suite)

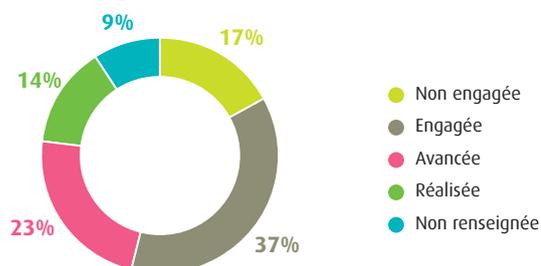
ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Généraliser le captage de bio gaz de méthanisation et en favoriser la valorisation (cogénération)			1		
Publier des référentiels techniques permettant de développer les capteurs solaires pour les bâtiments situés dans le périmètre de protection du patrimoine			1		
Développer le chauffe-eau solaire en outre-mer en particulier à Mayotte et en Guyane à partir de l'expérience de la Réunion qu'il faut poursuivre			1		
OBJECTIF 3B ENR électriques					
Objectif : Installer, de 2003 à 2007, de nouvelles capacités de production d'origine renouvelable avec la perspective d'atteindre une consommation de 21% d'électricité d'origine renouvelable en 2010					
Valoriser le potentiel hydroélectrique français dans le respect de l'environnement et de la loi sur l'eau			1		
Poursuivre et amplifier les campagnes de sensibilisation afin de faciliter les concertations locales, déterminantes pour l'acceptation de nombreuses installations	-			1	
Poursuivre la clarification des procédures administratives d'implantation des installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par voie de circulaires	-			1	
Renforcer les énergies renouvelables dans la production d'électricité à l'occasion du déclassement des centrales thermiques d'EDF dans les DOM	2010	1			
Développer les actions en faveur des énergies renouvelables par le biais de la défiscalisation				1	
Poursuivre les études et les projets en matière d'électricité géothermique (notamment la connexion de la Guadeloupe et de la Martinique avec l'unité de production de la Dominique)				1	
Faire intervenir l'ADEME à Mayotte pour y développer des actions de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables	2007				1
OBJECTIF 3C Biomasse et apports du monde agricole					
Objectif 1 : Favoriser le développement de nouvelles valorisations non alimentaires, énergétiques et non énergétiques, des productions végétales, matières premières renouvelables, dans le cadre des directives européennes en cours d'adoption tout en prenant en compte les autres enjeux environnementaux et notamment la protection des eaux et la biodiversité					
Plan biocarburants : mettre en œuvre la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique : atteindre 5,75% de biocarburants fin 2008, 7% fin 2010 et 10% fin 2015			1		
Mettre en œuvre une stratégie agricole communautaire sur le développement des productions végétales non alimentaires	-	1			
Maintenir une fiscalité incitative pour les biocarburants	-		1		
Négocier avec les secteurs pétroliers et automobiles pour les incorporations de biocarburants	-		1		
Elaborer des mesures réglementaires ou incitatives pour l'utilisation de produits renouvelables et biodégradables : au plan national, pour le non -énergétique, élaboration de mesures réglementaires ou incitatives (labels)	-		1		
Soutenir la recherche/développement dans les procédés de transformation de la biomasse en molécules substituables aux produits fossiles	-		1		
Valoriser les recherches en cours (INRA, ANR, DGER, DGFAR, ministère de l'industrie, AGRICE)			1		
Favoriser les expérimentations outre-mer de production de biocarburants de seconde génération		1			
Objectif 2 : Favoriser le développement de l'énergie issue de la biomasse					
Valoriser la biomasse forestière : lancer un appel d'offres d'ici fin 2006 pour la production de 300 MW d'électricité				1	
Déployer un réseau de pompes à haute teneur en biocarburants					
Développer l'utilisation de l'E85 (Éthanol 85 %)					
Développer les chaufferies-bois : programme "1000 chaufferies en milieu rural" développé par la fédération nationale des communes forestières de France	-		1		
Mener, dès 2007, 10 expérimentations de sites forestiers gérés selon les règles des "puits de carbone" du protocole de Kyoto			1		
OBJECTIF 3D La production d'énergie Outre Mer et en Corse					
Installer des capteurs solaires nouveaux pour l'eau chaude sanitaire	2013		1		
Electrifier des sites isolés	2013			1	
Produire de l'électricité d'origine renouvelable	2013		1		
OBJECTIF GLOBAL 4 Accroître l'effort de recherche sur les nouvelles technologies					
Objectif : Disposer d'une analyse complète des trois filières (hydrogène, capture et séquestration du CO2 et géothermie) en mobilisant les laboratoires publics, les entreprises du secteur de l'énergie, l'ANR et l'AIL dans des programmes nationaux et européens					

Programme d'actions changement climatique et energie (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Définir les objectifs de performance attendus des actions de R&D pour les différentes filières, en particulier pour le captage et le stockage du CO2, et accroître les efforts dans ces domaines en fonction des perspectives ainsi dégagées	-		1		
Réaliser davantage d'expérimentations tests de piles à combustible en grandeur réelle pour disposer des éléments technico-économiques nécessaires à la diffusion	-		1		
Réaliser une analyse fonctionnelle/ analyse de la valeur complète (production, stockage, distribution, sécurité) de la chaîne énergétique du vecteur hydrogène	-	1			
Poursuivre l'expérimentation engagée en matière de géothermie des roches fracturées en profondeur et en valider les résultats	-	1			
Accroître les investissements du commissariat à l'énergie atomique et des autres laboratoires publics sur ces nouvelles filières	-	1			
		15	34	21	13

91 actions

Répartition sur l'ensemble du programme



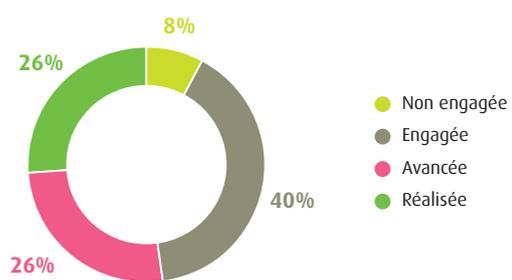
Programme d'actions transports

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL 1A Responsabiliser les comportements					
Responsabiliser les acteurs économiques	-		1		
Améliorer la sécurité routière				1	
Améliorer les conditions de livraison dans les zones urbaines	-		1		
Mettre en œuvre le programme de recherche PREDIT 3	2006				1
Rechercher une complémentarité entre les modes de transport individuel et collectif	-		1		
Initier des bourses d'expérience pour les déplacements domicile-travail dans les grandes agglomérations	-		1		
Instaurer une modulation tarifaire spatiale et temporelle pour les infrastructures les plus sensibles	-		1		
Enseigner une conduite automobile économe en énergie			1		
OBJECTIF GLOBAL 1B Développer l'intermodalité					
Objectif 1 : Développer le transport combiné	-				
Mettre en place dans les meilleurs délais par les gestionnaires d'infrastructures des corridors fret de qualité			1		
Améliorer rapidement et significativement la qualité des entreprises ferroviaires			1		
Faire vivre une concurrence saine et loyale				1	
Améliorer la qualité et la productivité du service dans l'ensemble des maillons de la chaîne du transport			1		
Poursuivre les démarches d'aide d'exploitation de l'Etat					1
Objectif 2 : Développer les infrastructures non routières					
Mettre en œuvre les décisions du CIADT de décembre 2003, et notamment réaliser les lignes à grande vitesse prévues et la voie d'eau Seine-Nord				1	
Objectif 3 : Renforcer les aides aux transports collectifs urbains	-				
Intégrer la dimension "externe" de l'action des collectivités à la réflexion		1			
Aider les transports collectifs dans le cadre des contrats de projet Etat-région					1
Objectif 4 : Promouvoir des modes innovants de gestion des déplacements					
Faire émerger des propositions innovantes par un appel à projets locaux, préparatoire à la mise en place de PDU de deuxième génération			1		
OBJECTIF GLOBAL 1C Aménager les infrastructures					
Objectif 1 : Réduire les impacts du bruit dû aux infrastructures					
Poursuivre les protections sonores et l'insonorisation des logements			1		
Poursuivre la cartographie du bruit				1	
Elaborer des plans d'amélioration				1	
Objectif 2 : Mettre en œuvre le Plan "Infrastructures de transports terrestres" de la SNB					
Former les agents et produire des outils opérationnels				1	
Sensibiliser et informer				1	
Développer des partenariats et une capacité d'expertise					1
Préserver et restaurer les habitats				1	
Renforcer la connaissance et la recherche scientifique				1	
OBJECTIF GLOBAL 1D Mieux utiliser la tarification et la gestion des infrastructures					
OBJECTIF 1D1 Développer les instruments tarifaires et la fiscalité des carburants					
Moduler la tarification de l'usage des infrastructures	-		1		
Faire évoluer la fiscalité des carburants en faveur du développement durable	-		1		
OBJECTIF 1D2 Optimiser l'exploitation de la route et la gestion du trafic					
Etudier les dispositions techniques, réglementaires et tarifaires	-		1		
OBJECTIF 1D3 Mieux gérer les fortes concentrations de trafic routier					
Faire respecter les limitations de vitesse et les interdistances				1	
Limiter la circulation des poids lourds à certaines périodes					1
Intensifier les contrôles	-				1
Optimiser l'offre de services ferroviaires	-		1		
OBJECTIF GLOBAL 1E Encourager les améliorations technologiques					
Rechercher dans un cadre européen des améliorations de l'efficacité énergétique des moteurs de véhicules utilitaires légers, de poids lourds, de bateaux et de locomotives		1			
Soutenir au plan européen l'adoption de normes Euro V					1
Encourager les améliorations technologiques sur les moteurs d'avions	-				1
Favoriser la recherche sur les carburants alternatifs et les véhicules hybrides	-				1
Développer l'information des consommateurs sur l'efficacité énergétique des véhicules					1
Continuer à inciter économiquement à l'achat de véhicules plus économes		1			
		3	15	10	10

38 actions

Programme d'actions transports (suite)

Répartition sur l'ensemble du programme



Programme d'actions agriculture et peche

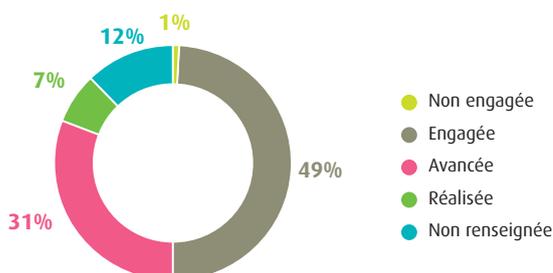
		Avancement au 15/09/2007				
ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	1 A Trouver de nouveaux modes de gestion pour une agriculture durable					
	Objectif 1 : Mettre en œuvre le Plan d'actions "agriculture" de la Stratégie nationale pour la biodiversité					
	Promouvoir la prise en compte, par les agriculteurs, de la biodiversité dans les démarches territoriales			1		
	Généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impact négatif			1		
	Protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques			1		
	Assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural			1		
	Renforcer la sensibilisation et les compétences			1		
	Objectif 2 : Encourager les nouveaux modes de développement agricole allant dans le sens du DD sans compromettre l'équilibre économique des exploitations					
	Plan d'actions agriculture raisonnée					
	Atteindre l'objectif de 5% des exploitations agricoles qualifiées en 2008			1		
	Définir un plan de relance intégrant la révision du décret n°2004-2933 "Etiquetage"					1
	Plan d'actions agriculture biologique					
	Mettre en œuvre le Plan de relance de l'agriculture biologique			1 (nouveau)		1 (ancien)
	Autres actions					
	Encourager les modes d'exploitation intégrant les contraintes environnementales	-		1		
	Compenser les coûts des réformes "durables" avec les aides du 2 ^{ème} pilier de la PAC	-				
	Conforter l'instauration de pratiques plus durables par des aides au changement et au nouvel équilibre économique des exploitations, au titre du 2 ^{ème} pilier de la PAC				1	
	Objectif 3 : Favoriser dans les filières les démarches allant vers une agriculture plus durable					
	Mobiliser les offices agricoles	-		1		
	Mobiliser les aides du 2 ^o pilier de la PAC (développement rural)	-			1	
	Mobiliser le CASDAR pour initier des démarches de promotion des pratiques de développement durable dans les filières	-			1	
	Développer les pratiques existantes en matière de signes de reconnaissance de la qualité des produits (certifications, labels, AOC, AOP, IGP...)	-			1	
	Encourager les acteurs économiques des secteurs de l'agriculture et de la transformation à s'engager dans des démarches volontaires ou contractuelles de développement durable			1		
	Continuer à favoriser des démarches individuelles et collectives, volontaires ou contractuelles en faveur de systèmes d'exploitation agricoles ou forestiers respectueux des ressources naturelles				1	
	Assurer un effort particulier sur l'information du consommateur	-			1	
	Objectif 4 : Veiller au retour vers le producteur des gains générés par ces démarches					
	Favoriser le regroupement de l'offre	-		1		
	Travailler sur la relation exploitant-distributeur	-		1		
	Conserver des organisations communes de marché efficaces	-		1		
	Favoriser des circuits courts de distribution issus de l'agriculture durable	-				
	Objectif 5 : Prendre en compte les externalités de l'agriculture					
	Rémunérer au-delà de la réglementation les actions favorables à une bonne gestion des eaux et des sols, à la prévention des risques naturels, à la biodiversité, à l'entretien des paysages	-			1	
	Développer la conditionnalité des aides publiques	-			1	
	Taxer les rejets polluants ou les intrants allant au-delà des seuils	-	1			
	Mettre en œuvre le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides 2006-2009			1		
	Renforcer l'action relative aux exploitations à forte charge en nitrates	-		1		
	Objectif 6 : Conduire une réflexion stratégique permanente sur la complexité de la PAC, celle de l'OMC, et leurs interactions					
	Mobiliser le COPEIAA pour la réflexion stratégique PAC/OMC			1		
	Objectif 7 : Promouvoir un développement rural durable en orientant l'utilisation des fonds européens					
	Aider les activités économiques des secteurs primaires et de la transformation			1		
	Aider au développement de bonnes pratiques environnementales et la conduite d'actions favorables à l'environnement dans les secteurs primaires			1		
	Aider au développement et à l'animation des territoires ruraux			1		
	Objectif 8 : Resserer les dispositifs de veille, de maîtrise et de contrôle dans le domaine des risques sanitaires liés aux productions agroalimentaires					
	Développer les diagnostics et les actions de veille et de prévention	-				1
	Raccourcir les délais d'information des instances spécialisées dans l'évaluation	-				1
	Sécuriser les modes de production agricoles et alimentaires par la promotion de techniques et itinéraires innovants	-				1
	Renforcer le contrôle des conditions de production, de transformation et de distribution	-				1
	Objectif 9 : Préserver la diversité biologique des espèces cultivées dans les systèmes de production					
	Faciliter les échanges entre réseaux publics et privés de conservation des ressources	-			1	
	Préserver la diversité du patrimoine génétique et alimentaire	-			1	
	Favoriser la mise sur le marché de produits traditionnels ou de terroir	-			1	

Programme d'actions agriculture et pêche (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Contribuer au maintien de la qualité des semences et plants	-			1	
Contribuer au maintien d'une interprofession semences dynamique				1	
Mettre en œuvre et contrôler avec rigueur la réglementation sur les semences et les plans				1	
Contribuer à l'adaptation technologique des entreprises semencières	-			1	
Renforcer les capacités de conservation des ressources génétiques	-			1	
Permettre l'utilisation des ressources génétiques dans le cadre d'une consommation de produits de qualité	-			1	
Optimiser les actions de conservation pour les variétés anciennes	-			1	
Soutenir la recherche sur les ressources génétiques	-			1	
Poursuivre et encadrer l'implantation de cultures d'essais en plein champs d'OGM en respectant les recommandations de la commission du génie biomoléculaire	-			1	
Approfondir la recherche sur les risques et bénéfices liés à l'utilisation d'OGM	-				
Renforcer la surveillance biologique du territoire	-			1	
Maintenir une expertise scientifique de haut niveau dans le domaine de la génétique	-			1	
Mettre en place un cadre juridique et réglementaire sécurisé sur les ressources génétiques végétales	-		1		
Objectif 10 : Protéger le patrimoine génétique des animaux de ferme					
Intégrer les politiques nationales de gestion génétique des populations animales de ferme dans des projets locaux de valorisation	-		1		
Maintenir l'élevage en ferme par des aides aux races menacées	-		1		
Conforter la place de la conservation ex situ	-		1		
Définir une stratégie nationale de conservation, de gestion et d'utilisation durable des ressources zoogénétiques	-				
OBJECTIF GLOBAL I B Promouvoir une pêche maritime durable					
Objectif 1 : Promouvoir l'utilisation d'engins sélectifs et respectueux de l'environnement					
Mettre en place des projets partenariaux entre administrations, professionnels et scientifiques pour mettre au point des engins sélectifs sur des pêcheries spécifiques	-			1	
Objectif 2 : Rechercher l'équilibre entre les flottilles de pêche et les ressources exploitées					
Mettre en place des plans de sortie de flotte ciblés	-				
S'assurer du maintien des équilibres régionaux par la définition d'objectifs par région et par pêcherie			1		
Renforcer le lien entre l'offre et la demande afin de limiter les invendus					
Objectif 3 : Poursuivre la définition et la mise en œuvre d'un encadrement de l'accès aux pêcheries					
Généraliser le système de totaux admissibles de captures (TAC) et de quotas	-		1		
Encourager la recherche halieutique et la connaissance des évolutions du milieu marin					
Mettre en cohérence les droits de pêche, en conditionnant l'accès à la profession, à une pêcherie ou à la disponibilité en quotas de pêche				1	
Revoir le système de gestion des droits de pêche					
Renforcer les organisations de producteurs et l'encadrement des entreprises inorganisées			1		
Maintenir des niveaux élevés de contrôle des activités de pêche			1		
Objectif 4 : Pêcher moins mais pêcher mieux					
Restructurer les navires pour développer des techniques de pêche moins consommatrices d'énergie			1		
Encadrer le développement des nouveaux engins de pêche très productifs			1		
Améliorer la qualité des produits en mer et à terre			1		
OBJECTIF GLOBAL I C Engager une démarche de DD dans l'aquaculture marine et continentale					
Objectif 1 : Aider à la création d'emplois dans l'aquaculture					
Modifier le cadre réglementaire du secteur	-				
Objectif 2 : Garantir aux consommateurs des produits sains, sûrs et de qualité					
Promouvoir la recherche consacrée à l'amélioration de la qualité des produits	-		1		
Faciliter l'identification des produits pour les consommateurs	-		1		
Favoriser la diffusion de guides de bonnes pratiques pour les professionnels	-		1		
Fixer des normes de salubrité par un dispositif réglementaire contraignant	-		1		
Objectif 3 : Garantir une activité respectueuse de l'environnement					
Aider à la modernisation des entreprises et à la performance environnementale	-			1	
Promouvoir la recherche sur les rejets des piscicultures dans l'environnement	-				1
Favoriser le développement de vaccins pour limiter les risques liés à l'usage des antibiotiques	-		1		
Lancer une recherche pour limiter l'usage des farines de poissons issues de la pêche minière dans les formules d'aliments			1		
		1	38	24	5

77 actions

Répartition sur l'ensemble du programme



Programme d'actions prévention des risques

		Avancement au 15/09/2007				
ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	1 Développer une capacité d'expertise adaptée pour le développement durable					
	Objectif : Promouvoir une capacité d'expertise de qualité et indépendante					
	Veiller à ce que la fonction d'expertise dispose de bonnes conditions pour jouer son rôle (organisation collective, mandat clair, règles de composition des groupes, règles de déontologie, absence d'interférences expert/décideurs)			1		
	Doubler l'analyse scientifique et technique d'une analyse socio-économique	-		1		
	Considérer l'expertise et la gestion des risques distinctement	-		1		
	Développer les missions d'expertise en amont	-		1		
	Rénover la capacité d'expertise et de consultation des comités départementaux d'hygiène	-		1		
	Renforcer l'expertise publique dans les domaines sujets à incertitude	-		1		
	Renforcer l'évaluation et le contrôle des substances chimiques				1	
	Mettre en place un comité de pilotage stratégique pour assurer la mise en œuvre du PNSE et du PST			1		
OBJECTIF GLOBAL	2 Réagir face aux risques					
OBJECTIF	2A Prévenir les atteintes à la santé					
	Objectif 1: Poursuivre la mise en œuvre du PNSE					
	Renforcer les actions de lutte contre le saturnisme chez les enfants	-			1	
	Réduire de 50% les émissions industrielles de plomb	2005			1	
	Renforcer les actions de réduction des métaux lourds (cadmium et mercure)	-		1		
	Objectif 2 : Renforcer la politique de gestion des substances chimiques pour accompagner la mise en place du règlement REACH					
	Structurer la politique de gestion				1	
	Mettre en place des procédures et des programmes coordonnés de contrôle			1		
	Renforcer et structurer l'évaluation des risques liés aux substances chimiques autour de l'AFSSET			1		
	Faire de la recherche un appui des politiques publiques			1		
	Informier et soutenir les entreprises concernées				1	
	Objectif 3 : Mettre en œuvre le Plan national d'actions contre le bruit					
	Aider à l'insonorisation des logements soumis à un bruit excessif			1		
	Mettre en œuvre la directive sur le bruit ambiant : cartographie des infrastructures et principales agglomérations				1	
	Poursuivre l'animation des observatoires du bruit			1		
	Développer l'information du public et notamment des jeunes sur le bruit				1	
OBJECTIF	2B Prévenir les risques naturels ou technologiques					
	Objectif 1: Mieux prévenir les risques naturels et technologiques					
	Optimiser, pour l'établissement des SCOT et des documents d'urbanisme, les différentes procédures et démarches en vigueur en vue de conduire une analyse coordonnée de l'ensemble des risques naturels et technologiques inhérents au même périmètre		1			
	Poursuivre l'adoption de PPRN pour atteindre 7000 PPRN à l'horizon 2011				1	
	Elaborer 400 PPRT à échéance 2008			1		
	Mettre en œuvre le plan Séisme				1	
	Elaborer un plan spécifique Antilles					1
	Mettre en œuvre 48 PAPI d'ici 2008 ; faire un bilan de ces plans pour 2008				1	
	Améliorer les activités de prévision et d'annonce des crues					1
	Développer la concertation avec les collectivités locales			1		
	Objectif 2: Améliorer l'information, l'alerte et les plans de secours					
	Faire un bilan de la mise en place des CLIC et de leur fonctionnement					1
	Poursuivre et approfondir la mise en œuvre de l'information acquéreur-locataire				1	
	Améliorer l'efficacité des plans de secours et des dispositifs d'alerte des populations				1	
	Assurer la promotion de l'échelon zonal pour la préparation et la gestion des crises				1	
	Demander un rapport sur la mise en œuvre de ces mesures par l'autorité de zone				1	
	Charger le Conseil national de sécurité civile d'un bilan et de propositions nationales concernant les dispositifs d'alerte en temps de crise ou de catastrophe			1		
	Diffuser des outils et méthodes homogènes pour l'information des populations des zones à risques auprès des autorités de l'Etat et/ou des collectivités locales				1	
OBJECTIF	2C Renforcer la protection des milieux					
	Objectif 1: Améliorer la sécurité maritime et préserver l'environnement marin					
	Promouvoir l'action de l'agence européenne de sécurité maritime et l'inciter à lancer un programme de navires spécialisés dans la lutte anti-pollution	-				1
	Renforcer la sécurité et la sûreté maritimes et portuaires	-			1	
	Relancer la politique économique des transports maritimes	-			1	

Programme d'actions prevention des risques (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Mobiliser les moyens pour soutenir l'action internationale de la France en matière de sécurité maritime	-			1	
Etendre notre pouvoir d'intervention	-				1
Objectif 2 : Réduire les rejets de substances polluantes dans l'eau					
Engager une action sur 5 ans pour la recherche et le contrôle des rejets dans l'eau par les installations classées	2008			1	
Objectif 3 : Mettre en œuvre le programme interministériel de réduction des risques liés aux pesticides					
Agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché					1
Agir sur les pratiques et minimiser le recours aux pesticides			1		
Développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs			1		
Améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental			1		
Evaluer les progrès accomplis		1			
Objectif 4 : Réduire les émissions polluantes dans l'air					
Mettre en place un programme national : Plan air	-				1
Maîtriser les phénomènes d'acidification et d'eutrophisation des sols	-		1		
Améliorer en 2006 la connaissance des déterminants de l'air intérieur			1		
Objectif 5 : Réduire l'impact des installations classées					
Mettre en œuvre un plan annuel d'actions prioritaires pour l'inspection des installations classées			1		
Objectif 6 : Développer des systèmes d'information accessibles au public sur les émissions, la qualité des milieux et les risques					
Poursuivre la mise en place du dispositif Prev'air de prévention et de prévision de la pollution de l'air accessible en temps réel			1		
Poursuivre le développement et renforcer l'utilisation du registre des émissions polluantes			1		
Renforcer le développement du site prim.net, portail de la prévention des risques majeurs			1		
Poursuivre la mise en œuvre de la base SISEAU (état des eaux souterraines)				1	
Promouvoir le géoportail de l'information géographique					1
OBJECTIF 2D Renforcer la solidarité entre générations et entre individus					
Objectif 1: Poursuivre l'action en faveur de l'efficacité des antibiotiques au-delà du plan d'actions 2001-2005					
Engager plus activement les hôpitaux dans la démarche				1	
Développer les thématiques de bon usage des antibiotiques dans la formation médicale continue					1
Mettre en place un système de suivi des consommations en ville et à l'hôpital				1	
Rassembler toutes les données relatives à l'impact éventuel d'une politique des antibiotiques sur certaines infections invasives				1	
Définir des indicateurs de résultats			1		
Améliorer l'efficacité de la communication			1		
Objectif 2 : Prévenir la pollution des sites industriels					
Adopter une logique d'anticipation pour aborder la question de la réhabilitation au cours de la vie des entreprises et pas seulement lors de leur fermeture				1	
Mettre en place de nouveaux outils de prévention des sols pollués				1	
Améliorer l'articulation avec les documents d'urbanisme pour éviter les constructions sur des sols pollués			1		
Engager une réflexion sur les instruments à développer pour faciliter la réhabilitation des sols pollués et leur réutilisation sans risques			1		
OBJECTIF 2E Favoriser la solidarité entre les individus					
Objectif : Mieux prendre en compte la situation des victimes pendant et après la crise					
Promouvoir une diffusion très large des CUMP	2005				
Faire un bilan de ce dispositif pour 2008			1		
Accompagner le "retour à la vie normale"	-		1		
Améliorer les secours d'urgence aux victimes	-			1	
Réviser le système de modulation des franchises	-				
OBJECTIF GLOBAL 3 Renforcer les moyens de contrôle, mieux organiser et professionnaliser la police judiciaire dans le domaine de l'environnement					
OBJECTIF 3A Renforcer les moyens de contrôle					
Renforcer l'inspection des installations classées de 400 postes supplémentaires	2007			1	
Renforcer la radioprotection de 150 postes	2007			1	
OBJECTIF 3B Mieux organiser pour être plus efficace					
Prendre en compte la réglementation européenne dans les actes administratifs	-			1	
Harmoniser, réformer et simplifier les procédures de contrôle et les sanctions administratives					1
Améliorer et étendre le recours aux sanctions administratives et financières	-	1			

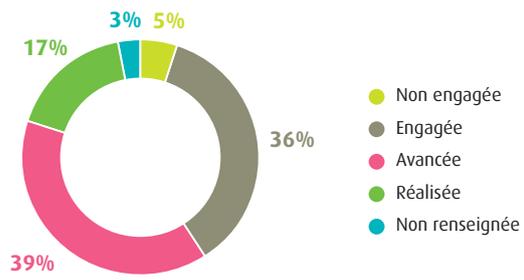
Programme d'actions prevention des risques (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Harmoniser, réformer et simplifier les dispositions de droit pénal et de procédure pénale				1	
Mieux utiliser la procédure de consignation	-	1			
Adopter une loi transférant au niveau intercommunal les pouvoirs de police administrative	-				
Renforcer la coopération entre l'inspection du travail et l'inspection des installations classées	-			1	
Réformer la police de l'eau	-				1
OBJECTIF 3C Renforcer l'action de la justice pénale en matière environnementale					
S'assurer de la montée en puissance de l'OCLAESP					1
Rendre plus efficaces la constatation et la poursuite des atteintes à l'environnement				1	
Poursuivre les efforts de spécialisation des juridictions				1	
Agir dans un cadre européen pour renforcer la protection de l'environnement par le droit pénal (projet de directive)				1	
Assurer la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement					1
Sensibiliser les magistrats, judiciaires et administratifs au contentieux envt'al	-				1
Veiller à la cohérence de l'action des états publics et des services déconcentrés	-				1
		4	31	34	15

87 actions

Programme d'actions prevention des risques (suite)

Répartition sur l'ensemble du programme



Programme d'actions état exemplaire, recherche et innovation

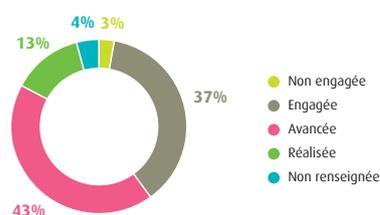
		Avancement au 15/09/2007				
ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	1A Intégrer le développement durable dans les politiques publiques					
OBJECTIF	1A1 Intégrer le développement durable à la dynamique de réforme des ministères					
	Objectif 1 : Prendre en compte le développement durable dans les principaux instruments de pilotage de l'action de l'Etat					
	Renforcer la position des HFDD			1		
	Intégrer un volet développement durable dans les "feuilles de route" ministérielles				1	
	S'appuyer sur la mise en œuvre de la LOLF pour reformuler, au travers d'indicateurs, les objectifs des programmes tenant compte du développement durable			1		
	Mobiliser le HFDD pour que le développement durable soit intégrés dans le dialogue de gestion, le RAM et le PAP			1		
	Rendre compte de l'intégration du développement durable dans les RAP et les rapports d'activités ministériels	2003		1		
	Coordonner et suivre le développement de l'administration électronique comme facteur de développement durable			1		
	Utiliser l'approche du développement durable comme l'un des éléments clés de l'évaluation dans les inspections, audits et évaluations de politiques publiques			1		
	Créer un groupe de travail développement durable au sein du CGAAER					1
	Créer des instruments de mesure et d'évaluation intégrant les critères du développement durable	2003		1		
	Objectif 2 : Intégrer le développement durable au niveau déconcentré					
	Intégrer les objectifs et les programmes d'actions de la SNDD dans les politiques publiques et les actions locales (PASE, CPER, PITE...)	2004				1
	Articuler les actions interministérielles en favorisant l'intégration et la cohérence des 3 piliers du développement durable				1	
	Etablir des stratégies territoriales de développement durable coordonnées au niveau des préfets de région				1	
	Prendre en compte le développement durable dans l'organisation locale des services de l'Etat	2004				1
	Inscrire le développement durable dans les principes d'action des DDAF	-		1		
	Objectif 3 : Intégrer le DD dans les textes législatifs et réglementaires					
	Procéder à une étude d'impact des textes relatifs aux politiques ayant le plus fort impact sur le développement durable	2004		1		
	Publier un document d'information destiné à l'administration sur l'application de la Charte de l'environnement				1	
OBJECTIF	1A2 Mieux mobiliser la recherche au service du développement durable					
	Objectif 1 : Donner au développement durable des bases scientifiques solides					
	Elaborer une stratégie française de recherche au service du développement durable	-				1
	Favoriser des programmes nationaux incitatifs pour les communautés scientifiques développant de nouvelles compétences au regard des questionnements majeurs du DD				1	
	Renforcer les actions incitatives dans le domaine du développement durable				1	
	Développer des plate-formes de concertation et de transfert entre recherche et parties prenantes du développement socio-économique				1	
	Valoriser ces efforts au sein de l'espace européen de recherche pour la meilleure prise en compte des sujets de développement durable				1	
	Contribuer scientifiquement et techniquement à des coopérations multilatérales et internationales				1	
	Objectif 2 : Favoriser l'engagement des jeunes dans les carrières de la recherche					
	Mettre en place un véritable service public de l'orientation				1	
	Donner à plus de jeunes le goût de la science				1	
	Mieux valoriser les carrières de recherche				1	
	Garantir à chaque doctorant l'acquisition d'une formation plus générale				1	
	Améliorer l'attractivité de la recherche				1	
	Objectif 3 : Moderniser et dynamiser le système de recherche et d'enseignement supérieur					
	Finaliser la mise en place des 65 pôles de compétitivité					1
	Soutenir les projets des RTRA relevant de thématiques développement durable					1
	Objectif 4 : Lancer une démarche de recherche exemplaire					
	Mettre en œuvre une démarche de qualité en recherche	-			1	
	Développer des référentiels de bonnes pratiques de l'expertise, de responsabilisation des chercheurs et de valorisation de leurs travaux				1	
	Promouvoir l'éthique et la responsabilité du secteur de la recherche	-			1	
	Objectif 5 : Inscrire la recherche dans la mise en œuvre de la stratégie au niveau local					
	Mobiliser des équipes locales et les observatoires de recherche	-		1		
	Renforcer l'articulation entre la recherche et les observatoires de prévention des risques			1		
	Prendre en compte les priorités de la recherche dans les Contrats de Plan Etat-Région	-				1
	Objectif 6 : Adapter la recherche aux nouvelles données de l'agriculture					
	Développer la recherche sur les systèmes alimentaires durables	-				

Programme d'actions état exemplaire, recherche et innovation (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Soutenir la recherche "eaux et territoires"	-				
Développer des outils et méthodes pour l'élaboration de politiques agricoles durables	-				
Objectif 7 : Mettre en œuvre le plan d'actions recherche de la Stratégie nationale pour la biodiversité					
Inciter les chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires				1	
Dynamiser les structures de recherche sur la thématique biodiversité				1	
Soutenir le dialogue avec la société				1	
Adapter l'éducation et la formation			1		
Renforcer la coopération scientifique internationale				1	
Promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique				1	
Objectif 8 : Favoriser l'innovation dans le domaine des éco-technologies					
Lancer un plan d'envergure pour favoriser l'investissement et la création d'entreprises dans ce domaine		1			
Conforter les programmes de l'ANR sur les questions-clés du développement durable				1	
Orienter l'innovation vers les éco-technologies les plus prometteuses				1	
OBJECTIF GLOBAL 1B Intégrer le DD dans le fonctionnement de l'administration					
OBJECTIF 1B1 Développer les démarches d'éco-responsabilité au sein des services de l'Etat					
Objectif 1 : Améliorer la politique d'achats publics					
Elaborer et mettre en œuvre un Plan national d'actions pour des achats publics durables			1		
Continuer à développer des outils opérationnels pour une commande publique durable (documents spécialisés et modules de formation)				1	
Définir des indicateurs permettant de suivre la progression du processus d'achats responsables	2004		1		
Objectif 2 : Mettre en place une politique d'éco-responsabilité des administrations					
Diminuer de 10% les émissions de CO2 dans le transport et 10% dans le bâtiment	2008		1		
Réexaminer les structures de gestion immobilière au sein des établissements administratifs : atteindre 20% d'économie d'eau, une réduction de 10% des consommations énergétiques, un taux de recyclage de 60% des papiers blancs			1		
Atteindre 20 % de véhicules propres dans le cadre du renouvellement des flottes	2004			1	
Utiliser pour les véhicules des administrations et des établissements publics un tiers de biocarburants	2007	1			
Caractériser les gisements de déchets des administrations	2004			1	
Systématiser la réflexion "cycle de vie" lors de l'achat	2006		1		
Mettre en place un plan de déplacement pour au moins un établissement, par an et par département	2004		1		
Faire en sorte que 20% des bâtiments de l'Etat correspondent aux normes HQE	2005		1		
Poursuivre la mise en œuvre des circulaires du Premier ministre du 5 avril et du 28 septembre 2005 (marchés publics de bois et économies d'énergies)			1		
Confier à l'ADEME la réalisation d'une enquête statistique sur la mesure des indicateurs de gestion des services de l'Etat	Mi-2008		1		
Evaluer dans chaque ministère les gisements d'économie de son parc d'immeubles et de ses activités internes et préparer un plan pluriannuel de réduction des flux	2004		1		
Etablir un "bilan équivalent carbone" pour chaque ministère	2005		1		
Décliner l'objectif d'éco-responsabilité des services dans le projet territorial de l'Etat	-		1		
Mobiliser les services ingénierie des Directions départementales de l'équipement	-			1	
Assurer à l'ADEME un rôle de centre de ressources	-				1
Définir des engagements spécifiques par ministère (ex : protocole Défense)	2003		1		
OBJECTIF 1B2 Faire de l'Etat un employeur exemplaire					
Objectif 1 : Développer la prise en compte du développement durable dans les formations initiales et continues des agents de l'Etat					
Intégrer le développement durable dans les formations initiales et continues ministérielles	2005			1	
Créer sous le pilotage de l'IFORE et de la DGAFP un pôle de compétences en matière de formations au développement durable					1
Objectif 2 : Mieux prendre en compte, au sein de l'Etat employeur, les objectifs de responsabilité sociale					
Mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la loi d'orientation du 11 février 2005 pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique				1	
Fixer, au sein de la fonction publique, des objectifs en termes de taux de féminisation à atteindre par catégorie d'emplois de direction et d'encadrement			1		
		2	26	30	9

70 actions

Répartition sur l'ensemble du programme



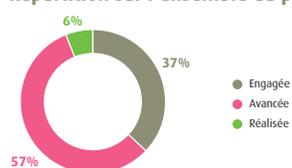
Programme d'actions action internationale

		Avancement au 15/09/2007				
ACTION		ÉCHÉANCE PRÉVUE	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
OBJECTIF GLOBAL	1A Renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue					
OBJECTIF	1A1 Permettre le développement humain					
	Objectif 1 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé et d'éducation					
	Favoriser l'élaboration de stratégies nationales dans les pays de la ZSP	-			1	
	Poursuivre le soutien à l'initiative "l'Education primaire pour tous"	2015			1	
	Renforcer la coopération avec l'OMS	-			1	
	Soutenir les projets de prévention et de traitement du SIDA	-			1	
	Objectif 2 : Favoriser l'accès aux médicaments des populations des PVD					
	Œuvrer pour une solution multilatérale	-				1
	Accompagner la mise en œuvre d'un plan global d'accès aux médicaments	-			1	
	Objectif 3 : Favoriser la formation de cadres scientifiques dans les PVD					
	Mobiliser les organismes de recherche français	-			1	
	Appuyer l'insertion de projets scientifiques conduits par les PVD	-			1	
	Soutenir les dispositifs de recherche autour de pôles de compétences	-			1	
OBJECTIF	1A2 Contribuer à l'accès des populations les plus démunies aux services essentiels					
	Objectif : Favoriser l'élaboration de stratégies nationales dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports					
	Encourager l'élaboration de stratégies nationales sectorielles dans les pays de la ZSP	-			1	
	Appuyer les initiatives partenariales de type II (eau)	-			1	
	Promouvoir les recommandations du rapport Camdessus sur le financement des infrastructures de l'eau	-			1	
	Mettre en place un observatoire de l'accès des populations à l'eau potable	-		1		
	Développer les micro-crédits pour permettre l'accès à l'eau	-		1		
	Veiller au soutien d'initiatives en faveur des femmes	-		1		
	Veiller à la prise en compte de l'accès à l'énergie dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et dans les politiques nationales de développement	-		1		
	Soutenir les projets sur les énergies renouvelables	-		1		
	Favoriser les projets éligibles au "mécanisme de développement propre" du Protocole de Kyoto	-		1		
OBJECTIF	1A3 Promouvoir un développement économique équilibré des territoires					
	Objectif 1 : Promouvoir la sécurité alimentaire dans les PVD					
	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales agricoles et rurales	-		1		
	Améliorer la représentation des pouvoirs publics et des organisations professionnelles des PVD dans les négociations internationales	-			1	
	Améliorer le système de suivi et d'alerte alimentaire des PVD et renforcer les systèmes nationaux de réponse aux crises alimentaires	-			1	
	Améliorer le fonctionnement des marchés régionaux	-			1	
	Poursuivre la coopération en matière de normes sanitaires et de labels de qualité	-			1	
	Objectif 2 : Développer le tourisme durable					
	Initier et piloter un groupe de travail international sur le développement du tourisme durable	-				1
	Encourager la mise en place de stratégies locales, nationales et régionales	-			1	
	Impliquer les entreprises du secteur du tourisme et soutenir les initiatives des tours-opérateurs	-		1		
	Appuyer les ONG au niveau international	-		1		
	Appuyer la constitution d'un centre de ressources	-		1		
	Mettre en place des campagnes de sensibilisation contre le tourisme sexuel	-			1	
	Contribuer aux actions de l'UNESCO et du PNUE pour la conservation et la mise en valeur des sites culturels et naturels	-			1	
	Objectif 3 : Aider à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, par la mise en œuvre du plan international de la Stratégie nationale pour la biodiversité					
	Agir pour la gouvernance internationale et nationale	-			1	
	Mener des actions de coopération	-			1	
	Mettre en œuvre et évaluer les politiques	-		1		
	Soutenir les actions nécessaires à la gestion durable des forêts tropicales (Congo)	-			1	
	Promouvoir la création d'aires protégées	-			1	
	Renforcer les capacités juridiques et techniques des pays qui souhaitent valoriser leur biodiversité	-		1		
OBJECTIF	1A4 Encourager le développement d'initiatives locales au niveau des autorités locales et de la société civile					
	Objectif 1 : Favoriser la coopération entre collectivités territoriales					
	Favoriser la coopération décentralisée, notamment celle où sont impliquées les collectivités d'outre-mer	-			1	
	Coordonner l'action de l'Etat et des collectivités locales	-		1		
	Soutenir la coopération décentralisée dans le domaine du développement durable via un appel à projets encadrant le soutien financier de l'Etat	-			1	
	Objectif 2 : Soutenir l'action des ONG, notamment celles du commerce équitable					
	Sensibiliser l'opinion publique des pays les plus en avance sur la coopération en faveur du développement durable	-			1	
	Soutenir la professionnalisation des ONG	-			1	

Programme d'actions action internationale (suite)

ACTION	ÉCHÉANCE PRÉVUE	Avancement au 15/09/2007			
		Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée
Accroître, dans la ZSP, le nombre de producteurs engagés dans le commerce équitable ; promouvoir les produits issus des filières équitables par une part accrue dans les achats publics	-			1	
Objectif 3 : Orienter la politique de co-développement vers le développement durable des pays concernés					
Favoriser la mobilisation de l'épargne des travailleurs migrants	-		1		
Mobiliser les chefs d'entreprise	-		1		
OBJECTIF 1A5 Intégrer les objectifs du développement durable dans les instruments de l'aide française					
Objectif 1 : Mettre en œuvre les contrats de "désendettement-développement"					
Négocier le refinancement par dons d'échéances de remboursement de dette pour des investissements en faveur du développement durable	-			1	
Objectif 2 : Mettre en place des indicateurs de développement durable					
Inclure des critères de durabilité dans les procédures d'aide et de coopération	-		1		
Objectif 3 : Orienter l'action du Fonds Français pour l'Environnement Mondial vers le DD					
Orienter son intervention vers des projets exemplaires de mise en œuvre des engagements pris à Johannesburg	-			1	
OBJECTIF GLOBAL 1B Maîtriser la mondialisation et renforcer la gouvernance internationale du développement durable					
OBJECTIF 1B1 Appuyer la contribution de l'OMS et de l'OIT aux débats sur la mondialisation					
Objectif : Promouvoir l'implication de l'OMS et de l'OIT dans les politiques internationales					
Soutenir les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT	-			1	
Soutenir la politique normative de l'OIT et sa stratégie sur le "travail décent"	-			1	
Prendre en compte les recommandations de l'OIT et de l'OMS dans les projets soutenus par les institutions financières internationales	-			1	
OBJECTIF 1B2 Renforcer la gouvernance internationale de l'environnement					
Objectif 1 : Renforcer l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement					
Œuvrer pour l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto	-			1	
Contribuer à la mise en œuvre du protocole de biosécurité	-		1		
Appuyer le FEM comme outil financier de la Convention de lutte contre la désertification	-				1
Objectif 2 : Renforcer le PNUÉ, préfiguration d'une future OME					
Appliquer le barème indicatif de contribution au Fond pour l'environnement du PNUÉ	2003		1		
Faire la promotion de la nécessité de transformer le PNUÉ en une ONUÉ	-			1	
Convaincre d'accorder au PNUÉ un rôle pilote dans l'élaboration de programmes d'actions sur les modes de production et de consommation durables	-			1	
Stimuler le groupe de travail de l'Assemblée générale des Nations unies chargé d'étudier les modalités possibles d'une structure plus intégrée en faveur de l'environnement et plaider en faveur d'une institution spécialisée	-			1	
Objectif 3 : Renforcer l'adhésion à l'approche du développement durable par les biens publics mondiaux					
Co-animer un groupe de travail international avec la Suède	-				1
Mettre en place un "groupe des amis" promouvant cette approche à l'international	-		1		
Objectif 4 : Soutenir la création d'un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité					
Soutenir la création d'un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (Imoseb)	-			1	
OBJECTIF 1B3 Soutenir les efforts en faveur de la diversité culturelle et de la francophonie					
Objectif : Accroître le rôle de la francophonie au service du développement durable					
Suivre les propositions issues du Sommet de la francophonie de Bucarest concernant les opérateurs de l'OIF dans le domaine du développement durable	-			1	
Renforcer l'expertise francophone dans les négociations internationales	-			1	
Apporter le soutien de la France au réseau francophone Mediaterrée	2003-2005			1	
OBJECTIF 1B4 Mieux intégrer le DD dans les négociations commerciales dans le cadre de partenariats régionaux					
Objectif 1 : Encourager les études d'impact de durabilité dans les négociations de l'UE					
S'assurer de la réalisation et de la qualité des études d'impact de durabilité	-		1		
Veiller à ce que les résultats de ces études soient pris en compte par les négociateurs	-		1		
Objectif 2 : Soutenir l'initiative pour l'environnement du NEPAD					
Mobiliser l'aide française et européenne sur les priorités environnementales identifiées	-		1		
Aider à la constitution de réseaux d'acteurs au niveau sous-régional	-		1		
Intégrer l'environnement dans les engagements d'appui au NEPAD	-		1		
Objectif 3 : Promouvoir les considérations environnementales et sociales à l'OMC					
Contribuer aux discussions à l'OMC sur un cadre multilatéral	-		1		
Organiser un forum international d'échanges de bonnes pratiques et de dialogue sur la RSE	-		1		
		0	26	40	4

Répartition sur l'ensemble du programme

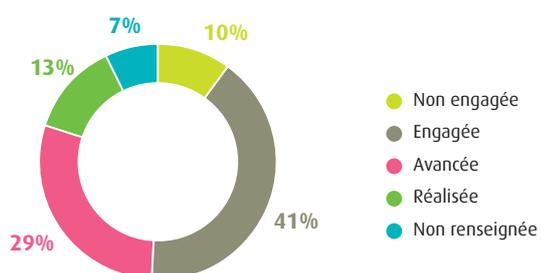


70 actions

Totaux

	Non engagée	Engagée	Avancée	Réalisée	Non renseignée
Social	15	20	7	4	3
Citoyen	3	23	11	12	4
Territoires	18	84	28	23	13
Économie	12	13	17	3	10
Énergie	15	34	21	13	8
Transports	3	15	10	10	0
Agriculture	1	38	24	5	9
Risques	4	31	34	15	3
État ex International	2	26	30	9	3
International	0	26	40	4	0
TOTAL	73	310	222	98	53

Répartition sur l'ensemble du programme



NOTES

Commissariat Général au Développement durable
Délégation au développement durable
20, avenue de Ségur – 75007 Paris
Tél. : 01 42 19 20 21

